

Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6737e séance

Mercredi 21 mars 2012, à 10 h 15
New York

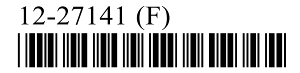
Président :	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

No-prolifération

Exposé présenté par le Président du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

12-27141 (F)







La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, qui prendra la parole en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Osorio.

M. Osorio (Colombie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), en application du paragraphe 18 h) de la même résolution. Ce rapport couvre la période allant du 21 décembre 2011 au 20 mars 2012.

Durant la période considérée, le Comité a tenu une séance de consultations, le 29 février 2012. Il a également continué de s'acquitter de ses tâches en ayant des contacts et des échanges officieux et en recourant à la procédure d'approbation tacite prévue au paragraphe 15 des directives régissant la conduite de ses travaux.

Au cours des consultations tenues le 29 février, la Coordonnatrice du Groupe d'experts a informé le Comité des activités menées par le Groupe depuis décembre 2011. Le Groupe d'experts a effectué plusieurs visites, tenu une série de consultations, énumérées dans l'annexe, et présenté trois rapports relatifs à des incidents signalés, ainsi qu'une quatrième évaluation trimestrielle des rapports établis par les États Membres sur l'application de la résolution. Les membres du Comité ont échangé leurs vues sur un certain nombre de questions, y compris les trois rapports présentés par le Groupe, la publication du rapport final du Groupe pour 2011, la nécessité pour le Comité de prendre des mesures efficaces et diligentes face aux violations des sanctions, ainsi que l'exposé que le Président présentera prochainement en séance publique avec la participation du Groupe.

Certains États Membres se sont dits préoccupés par les transferts d'armes illicites entre l'Iran et la Syrie, attestés par les rapports communiqués au Comité. Un État Membre a appelé l'attention du Comité sur une déclaration publique du Secrétaire général du Hezbollah, en date du 7 février, dans laquelle il a reconnu que son mouvement recevait un appui matériel, prenant toutes les formes possibles et disponibles, de la part de l'Iran depuis 1982, tout en admettant que, jusqu'alors, son mouvement avait toujours gardé le silence lorsqu'il avait été interrogé sur un quelconque appui financier ou militaire.

S'agissant des notes d'information pratique préparées par le Groupe à la demande du Comité, plusieurs membres du Comité ont souhaité qu'elles soient prochainement mises en forme. Un État Membre a abordé la question de l'organisation des voyages des membres du Groupe. Les membres ont également entendu un exposé présenté par la délégation française sur les similitudes entre les technologies balistiques et spatiales.

Pendant la période considérée, le Comité a également poursuivi son examen du projet de rapport annuel pour 2011.

Depuis le rapport précédent, le Comité a reçu des informations concernant le signalement d'une violation du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007), qui interdit d'importer ou d'acquérir des armes ou matériel connexe en provenance de la République islamique d'Iran. Dans une note verbale datée du 9 janvier 2012, un État Membre a fourni des informations sur les résultats des inspections menées sur du matériel saisi dans un camion le 15 février 2011 à un poste frontière avec la Syrie.

Dans une lettre datée du 28 février 2012, quatre États Membres ont présenté un rapport indiquant que le lancement dans l'espace du satellite Navid au moyen du lanceur spatial iranien Safir, annoncé par l'Iran le 3 février 2012, constitue un cas de violation du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010).

Dans une lettre datée du 22 février, un État Membre a fourni des informations sur l'interception de trois cargaisons. Le Comité a également reçu une lettre datée du 3 janvier adressée par un État Membre, donnant des informations sur l'inspection menée par le

Groupe d'experts dans cet État les 18 et 19 novembre 2011 suite à un incident signalé précédemment.

Le 27 décembre 2011, le Comité a reçu une note verbale d'un État Membre contenant une notification faisant référence au paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006) au sujet du transfert à l'Iran d'articles « destinés à des centrales nucléaires dotées d'un réacteur à eau ordinaire ».

Le Comité a également reçu de la part d'un État Membre une note verbale datée du 1er mars 2012 transmettant une notification en vertu du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et du paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007).

En outre, le Comité a reçu d'un État Membre une note verbale datée du 22 février 2012, indiquant que ses citoyens et résidents, ainsi que des entités établies sur son territoire, devraient adresser leurs demandes de radiation directement au Comité par le biais des coordonnateurs.

Le Comité a également reçu une lettre datée du 6 mars, dans laquelle un État Membre propose, conformément au paragraphe 26 de la résolution 1929 (2010) la désignation de deux citoyens iraniens et d'une entité iranienne identifiés suite à une violation signalée précédemment au Comité.

Le 6 mars 2012, en réponse à une demande de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité lui a envoyé une lettre fournissant des précisions relatives au régime des sanctions imposées à l'Iran en vertu des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) et aux activités humanitaires.

Le 30 janvier 2012, le Comité a répondu à la note verbale datée du 9 janvier 2012 qui faisait état d'une violation du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007), comme je l'ai déjà indiqué.

Le Comité a poursuivi l'examen d'une notification relative à l'inspection et à la saisie, le 28 août 2010, d'un conteneur qui se trouvait à bord du navire *MS Finland*, en vue d'envoyer des lettres à six États Membres.

En ce qui concerne la question de la mise en œuvre au niveau national, je voudrais indiquer que, le 30 janvier 2012, le Groupe d'experts a transmis au Comité, conformément au paragraphe 1 b) i) du programme de travail du Comité, une évaluation trimestrielle des rapports de mise en œuvre présentés par les États Membres en application du paragraphe 31 de la résolution 1929 (2010), pour la période allant du 1er novembre 2011 au 31 janvier 2012.

Sur ce même point, il m'est agréable d'indiquer qu'au cours de la période à l'examen, le Comité a reçu des messages émanant du Turkménistan et de l'Arménie transmettant leurs rapports respectifs sur la mise en œuvre des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010).

Je termine ainsi ma présentation du rapport sur les travaux du Comité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio de son exposé de ce matin.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Osorio de son rapport.

Le programme nucléaire iranien illicite constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes actuellement devant un statu quo intenable et dangereux. En l'absence de progrès rapides et véritables permettant de lever les doutes de la communauté internationale au sujet du programme nucléaire iranien, l'instabilité ne fera que s'accroître dans une région où règnent déjà des tensions.

Depuis notre dernière séance sur cette question (voir S/PV.6607), le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a publié un nouveau rapport affirmant une fois de plus que l'Iran ne respecte pas ses obligations internationales en matière nucléaire et ne coopère pas pleinement avec l'AIEA. Le Directeur général indique que l'Iran continue de perfectionner son programme nucléaire. L'Iran a commencé à enrichir de l'uranium à près de 20 % dans son installation d'enrichissement de combustible de Fordo – antérieurement clandestine –, située dans un bunker souterrain fortifié près de Qom. L'Iran a triplé sa capacité de production d'uranium de cette qualité, qui se rapproche de l'uranium de qualité militaire.

En dépit du dialogue engagé de bonne foi par l'AIEA, l'Iran a préféré tergiverser, plutôt que de coopérer véritablement. À deux reprises, l'Iran a rejeté les demandes faites par l'AIEA en vue de visiter une installation nucléaire située à Parchin, dans laquelle,

selon le Directeur général de l'AIEA, l'Iran aurait procédé à des essais d'explosifs brisants liés à la mise au point d'une arme nucléaire. Nous savons tous ce que signifie la pleine coopération avec l'AIEA. Dans le cas d'espèce, on ne peut même pas parler de coopération minimale.

Le dernier rapport du Directeur général de l'AIEA illustre le mépris avec lequel l'Iran continue de traiter les exigences claires du Conseil, qui lui a notamment demandé de suspendre toutes ses activités d'enrichissement et de retraitement et ses activités connexes liées à l'eau lourde. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit prendre les mesures qui s'imposent pour que l'Iran rende compte de ses actes.

Le Comité créé par la résolution 1737 (2006) et son groupe d'experts ont un rôle extrêmement important à jouer dans cet effort. Le Comité et le Groupe d'experts doivent s'acquitter pleinement et fermement de leurs mandats, y compris en mettant en œuvre les recommandations du Groupe d'experts et en réagissant aux violations de sanctions signalées. Une meilleure application des sanctions en vigueur peut permettre de ralentir les progrès de l'Iran dans le domaine nucléaire, donnant ainsi au monde le temps de trouver une solution à nos sujets d'inquiétude.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la réunion tenue par le Comité 1737 le mois dernier pour discuter des violations des sanctions et suivre un exposé sur certaines activités relatives aux missiles balistiques menées par l'Iran en violation de la résolution 1929 (2010).

Nous sommes heureux de constater qu'au cours des 90 derniers jours, le Comité a fait des progrès pour ce qui est de réagir aux violations de sanctions signalées, même s'il conviendrait d'en faire davantage. Nous jugeons préoccupant que la majorité des infractions signalées au Comité concernent des transferts illicites d'armes et de matériel connexe de l'Iran vers la Syrie, où le régime d'Al-Assad les utilise actuellement pour opprimer le peuple syrien par la violence. Nous exhortons le Comité à imposer des sanctions ciblées aux individus et entités dont il sera établi qu'ils sont impliqués dans des violations des sanctions.

Nous saluons les efforts déployés par le Groupe d'experts et attendons avec intérêt son rapport final et ses recommandations. Mon gouvernement demeure vivement préoccupé par le fait que le rapport final du Groupe d'experts de 2011 n'a pas encore été distribué à tous les États Membres de l'ONU. Dix mois se sont écoulés depuis la présentation de ce rapport. Rien ne justifie que des membres continuent de retarder et d'entraver sa publication. Nous exigeons que cette question soit réglée avant notre prochaine séance.

Les États-Unis restent déterminés à empêcher l'Iran d'acquérir l'arme nucléaire, et nous demeurons résolus à le faire au moyen d'une démarche diplomatique globale, qui comprend un dialogue substantiel et des pressions sans précédent. Dans le cadre de cette stratégie, le 6 mars, la Haute Représentante de l'Union européenne, agissant au nom du groupe P5+1, a proposé de reprendre les pourparlers avec l'Iran dans le cadre d'un processus durable susceptible d'aboutir à de réels progrès permettant de lever nos inquiétudes de longue date relatives au programme nucléaire iranien. Les directeurs politiques du groupe P5+1 ont tenu hier une réunion préparatoire à Bruxelles et des efforts sont en cours pour organiser bientôt un nouveau cycle de négociations.

Nous sommes fermement convaincus que pour que ce problème soit réglé, il faudra que l'Iran accepte rapidement et sérieusement de discuter, d'une manière franche, des moyens permettant de prouver que les objectifs poursuivis par son programme nucléaire sont pacifiques, comme il le prétend. Il y a des mesures vérifiables que l'Iran peut prendre pour honorer ses obligations. De telles mesures fourniraient au monde des assurances que l'Iran n'a pas l'intention de mettre au point l'arme nucléaire. La question est de savoir si, au cours des prochaines négociations, l'Iran prouvera de façon claire et crédible qu'il est prêt à s'engager sur cette voie.

Nous et nos partenaires sommes prêts à engager le dialogue avec l'Iran sur la base du cadre proposé par le groupe P5+1. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires au sein de la communauté internationale, y compris au sein du Conseil et du Comité 1737, sur cette question cruciale.

M. Briens (France) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio pour son rapport trimestriel et sa présidence efficace du Comité créé par la résolution 1737 (2006).

Le Conseil de sécurité a été saisi, une nouvelle fois, d'un rapport très préoccupant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ce rapport souligne que l'Iran continue de refuser de respecter ses engagements internationaux et de se conformer aux exigences du Conseil de sécurité et du Conseil des Gouverneurs de

l'AIEA. L'Agence y indique, une nouvelle fois, être dans l'impossibilité de confirmer que toutes les matières nucléaires en Iran sont dédiées à des activités pacifiques.

L'Iran poursuit ses activités d'enrichissement de l'uranium à 3,5 et 20 % et ses projets liés à l'eau lourde, en violation de ses obligations au titre des résolutions adoptées par le Conseil et en l'absence de débouché civil crédible. L'Iran a commencé à produire de l'uranium enrichi jusqu'à 20 % dans son installation souterraine de Fordo, qui avait été, rappelons-le, dissimulée pendant des années. Il s'agit d'un fait alarmant, sur lequel nous avions attiré l'attention de ce conseil en janvier, avec nos partenaires allemands, britanniques et américains.

L'augmentation par l'Iran de ses capacités de production d'uranium enrichi à un taux supérieur à 3,5 % le rapproche sensiblement des taux propres à un usage militaire. L'AIEA rappelle aussi ses graves inquiétudes concernant la possible dimension militaire du programme iranien. Elle avait, dans son rapport du 8 novembre dernier, détaillé des activités spécifiquement liées à l'arme nucléaire conduites par l'Iran. Nous regrettons que, en dépit des deux visites effectuées sur place par l'Agence, l'Iran ait refusé de lui donner accès à l'ensemble des documents, personnes et sites nécessaires. Ce refus va à l'encontre des demandes formulées par le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA en novembre dernier. Nous regrettons en particulier que les inspecteurs de l'AIEA n'aient pas été autorisés à visiter le site militaire de Parchin. Nous sommes également préoccupés par les informations rapportées par l'Agence selon lesquelles plusieurs kilogrammes d'uranium métal naturel pourraient avoir été détournés.

Au-delà de la dimension nucléaire, d'autres activités iraniennes, conduites en violation des résolutions, aggravent nos inquiétudes. L'Iran améliore ses capacités balistiques, y compris sous le couvert d'un programme spatial. La France a, conjointement avec le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne, notifié au Comité le lancement d'un satellite par la fusée Safir, le 3 février dernier. Il s'agit d'une nouvelle violation par l'Iran du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010).

Nous sommes aussi profondément préoccupés par les flots d'armes que l'Iran continue de déverser, en violation des résolutions du Conseil, menaçant ainsi la sécurité de ses voisins et de zones déjà instables. Je pense en particulier à la Syrie. Un nouveau cas de transferts d'armes entre l'Iran et la Syrie a été notifié au Comité depuis notre dernière séance sur la question (voir S/PV.6697). Il vient s'ajouter aux cas, nombreux et étayés, déjà rapportés au Comité par de multiples États Membres. Leur ampleur confirme l'existence d'une politique délibérée et continue de transferts illicites d'armes et de matériels connexes entre l'Iran et la Syrie. Je pense également au Liban, où le Hezbollah revendique désormais explicitement le soutien que lui apporte l'Iran sur le plan matériel en violation des résolutions 1747 (2007) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Face à ce défi, la communauté internationale a fait la preuve de son unité et de sa fermeté. Les mesures adoptées par le Conseil de sécurité ne sont pas une fin en soi; elles ont pour but de convaincre l'Iran de négocier. Elles ont un impact. Nous devons donc continuer de les mettre en œuvre de manière rigoureuse. Cela suppose, d'abord, de répondre fermement aux violations qui nous sont rapportées. Le Comité doit en particulier désigner les individus et entités impliqués dans ces cas de violation, conformément à son mandat. Nous devons aussi améliorer la mise en œuvre des sanctions, partout où elle s'avère nécessaire. Nous demandons une nouvelle fois que le rapport final du Groupe d'experts soit publié, conformément à la pratique constante des comités des sanctions.

Ce que nous demandons – et c'est aussi l'exigence maintes fois réitérée du Conseil –, c'est que l'Iran restaure la confiance dans le caractère pacifique de son programme nucléaire. Notre objectif reste une solution négociée. Nous sommes toujours prêts au dialogue, conformément à la double approche que nous avons constamment promue. Mais l'Iran doit démontrer sa volonté de négocier sérieusement. Mme Ashton, au nom des Six (P5+1), a proposé à l'Iran de reprendre les discussions sur le dossier nucléaire. Elle a rappelé leur disponibilité à envisager une phase de rétablissement de la confiance, conduisant à un règlement complet, qui passe par la mise en œuvre intégrale par l'Iran de ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. Pour les Six, il est essentiel que ces échanges soient centrés sur les inquiétudes suscitées par le programme nucléaire iranien. Nous exhortons donc l'Iran à s'engager avec sérieux dans ce processus. Nous l'appelons à saisir cette occasion pour sortir de la

situation d'isolement international dans laquelle son programme nucléaire à finalité militaire l'a conduit.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio de sa présentation du rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous saluons la manière dont il dirige le Comité et le professionnalisme avec lequel ce dernier s'acquitte de son mandat.

Le Groupe d'experts a pour mandat d'aider le Comité à mettre en œuvre les résolutions pertinentes et doit œuvrer sous l'égide du Comité. Nous apprécions vivement le travail, notamment les activités de sensibilisation, mené par le Groupe d'experts et nous l'encourageons à poursuivre ses travaux dans le strict respect des résolutions pertinentes et de manière indépendante, objective, transparente et impartiale. Le Groupe devrait en outre tenir le Comité régulièrement informé de l'ensemble de ses activités.

Au cours de la période considérée, le Groupe a présenté plusieurs rapports, y compris une actualisation trimestrielle des rapports d'application présentés par les États Membres au cours de la période allant du 1er novembre 2011 au 31 janvier 2012. Nous remercions le Groupe pour ces rapports, que nous sommes en train d'examiner soigneusement. En janvier dernier, trois membres du Groupe d'experts se sont rendus en Inde. Ils ont eu un échange de vues fructueux avec les autorités compétentes à New Delhi.

L'Inde a toujours défendu le droit de tous les pays à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux traités internationaux pertinents auxquels ils sont parties. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue de rétablir la confiance quant au caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les récents contacts entre l'Iran et l'AIEA. Nous espérons que les questions techniques en suspens concernant le programme nucléaire iranien seront réglées pacifiquement grâce à la coopération de l'Iran avec l'AIEA. Nous saluons également la décision de reprendre les pourparlers entre les cinq plus un (P5+1) et l'Iran. Ces pourparlers doivent servir d'importante mesure de confiance et permettre d'éviter une escalade de la situation.

L'Inde est favorable à la mise en œuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant la question nucléaire iranienne. Toutefois, il est nécessaire, ce faisant, de tout faire pour veiller à ce que les activités commerciales et économiques légitimes n'en pâtissent pas.

Pour finir, nous appuyons l'idée du Président du Comité d'organiser en avril 2012, avec le Coordonnateur du Groupe d'experts, une séance d'information publique à l'intention des États Membres intéressés par la question des procédures de mise en œuvre. Cet exposé sera aussi une bonne occasion pour les membres du Comité et du Groupe d'experts de recueillir les points de vue de tous les États Membres.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Représentant permanent de la Colombie de son exposé sur les travaux menés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) au cours des trois derniers mois. Je salue les efforts qu'il déploie pour faire avancer le travail du Comité qui, je l'espère, continuera de s'acquitter de son mandat de manière prudente, pragmatique et équilibrée. La Chine a toujours attaché de l'importance aux activités du Comité, auxquelles elle continuera de participer activement.

La situation au Moyen-Orient connaît actuellement de profonds changements. Préserver la paix et la stabilité régionales et éviter des troubles supplémentaires dans la région répondent à l'intérêt commun de toutes les parties. Cela est en outre conforme à l'aspiration de l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce contexte, il importe très concrètement de demeurer résolument attaché au dialogue et à la négociation afin de régler rapidement le problème nucléaire iranien.

Grâce aux efforts conjoints de toutes les parties, le groupe des cinq plus un et l'Iran ont manifesté leur volonté de mener un dialogue sincère. Le processus de règlement de la question nucléaire iranienne par le dialogue affiche une dynamique positive. La Chine espère que les parties aplaniront leurs divergences et prendront des mesures constructives afin d'entreprendre un dialogue durable dès que possible et de rechercher activement une solution globale, durable et appropriée à la question nucléaire iranienne.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Iran a le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il doit également honorer ses obligations internationales. La Chine espère que l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) intensifieront leur

dialogue et leur coopération sur la base actuelle et parviendront à régler les questions en suspens aussitôt que possible. La Chine attend par ailleurs avec intérêt que l'AIEA joue un rôle constructif à cet égard.

La Chine demeure convaincue que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être mises en œuvre de manière consciencieuse, globale et précise. Cependant, les sanctions ne sont certainement pas une fin en soi. La question du nucléaire iranien ne peut être réglée de manière satisfaisante que par le dialogue et la coopération. Tous les membres du Comité et du Groupe d'experts, sous la direction du Comité, doivent faire progresser leurs travaux sur la base du principe susmentionné et dans le strict respect du mandat défini dans la résolution.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio de son exposé et des efforts qu'il déploie à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Les E3+3 et l'Iran ont exprimé leur volonté d'engager des pourparlers. Nous reconnaissons que l'Iran a finalement donné suite à la lettre de la Haute Représentante de l'Union européenne datée du 21 octobre. Nous appelons l'Iran à engager sérieusement des discussions productives sur des mesures concrètes visant à restaurer la confiance sur la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. La reprise rapide des pourparlers nucléaires nous offre une occasion précieuse. Il incombe maintenant à l'Iran de saisir cette occasion et de retourner à la table des négociations dans un esprit constructif et en se montrant prêt à coopérer.

La semaine dernière, le Ministre des affaires étrangères, M. Westerwelle, a réitéré notre préoccupation concernant le fait que le programme nucléaire iranien est un défi à la stabilité de la région du Moyen-Orient et au régime international de non-prolifération. Dans le cadre du débat sur la situation au Moyen-Orient (S/PV.6734), M. Westerwelle a clairement affirmé qu'un Iran doté de l'arme nucléaire n'est pas tolérable. Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'en dépit des efforts déployés à ce jour, l'accès à Parchin n'a pas été accordé aux dernières missions dépêchées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il est par ailleurs regrettable que l'Iran ait récemment intensifié ses activités d'enrichissement de l'uranium dans ses installations de Fordo et de Natanz, comme l'a signalé l'AIEA. Il demeure essentiel que l'Iran renforce sa coopération avec l'Agence afin de régler toutes les questions de fond, en particulier celles qui peuvent avoir des dimensions militaires.

Nous réitérons notre appel à l'Iran pour qu'enfin, il honore pleinement et sans attendre toutes les obligations internationales qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil et du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. Nous demandons instamment à l'Iran d'appliquer la rubrique 3.1 modifiée et d'appliquer le Protocole additionnel.

Il est regrettable que l'Iran continue de violer ses obligations internationales. Comme nous en avons été informés par l'exposé qui nous a été présenté aujourd'hui, un nombre croissant de violations des sanctions ont été signalées. Nous exprimons de nouveau notre préoccupation au sujet des exportations d'armes faites depuis l'Iran vers d'autres pays, en particulier la Syrie, et le Hezbollah. De même, nous avons signalé, avec la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, une nouvelle violation du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010) – le lancement dans l'espace du satellite Navid par le lanceur spatial iranien Safir au début du mois de février.

Ces incidents soulignent combien il importe d'appliquer correctement les régimes de sanctions en vigueur. Le Comité 1737 et son groupe d'experts ont un rôle vital à jouer à cet égard. Selon nous, dans l'attente d'un règlement définitif de la question du nucléaire iranien, la communauté internationale doit faire le meilleur usage possible des outils dont elle dispose. Nous nous félicitons de l'exposé que nous présentera le Président du Comité début avril pour informer l'ensemble des États Membres de l'ONU de la manière dont il convient de mettre en œuvre les résolutions relatives à l'Iran.

Le 7 mai 2011, le Groupe d'experts a présenté son rapport final. Nous lançons un nouvel appel pour que ce rapport utile soit finalement publié. Le rapport du Groupe d'experts est un outil important pour tous les États Membres, qui doivent eux-mêmes établir des rapports concernant l'application des sanctions. Il est de ce fait d'autant plus urgent de publier le rapport du Groupe d'experts. Nous continuerons de défendre l'indépendance du Groupe. Nous estimons qu'il doit pouvoir effectuer les déplacements qu'il a prévus sans entrave. Le Groupe doit pouvoir enquêter sur tout incident là, où et quand il le juge nécessaire.

La désignation de nouvelles personnes ou entités dans le cadre du régime de sanctions imposé par le

Conseil demeure un outil important à notre disposition. L'Allemagne se félicite que le Comité soit habilité à désigner les responsables de violations des sanctions, conformément au paragraphe 26 de la résolution 1929 (2010). Nous appuyons l'établissement d'une liste des auteurs de violations des sanctions afin de montrer à tous les individus qui violent les résolutions du Conseil qu'ils feront l'objet de mesures sévères en conséquence de leur mauvaise conduite.

Enfin, je réitère notre détermination à trouver une solution diplomatique à la question du nucléaire iranien. Nous demeurons prêts à relancer le dialogue avec l'Iran en vue de restaurer la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Néstor Osorio des efforts qu'il déploie à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et de son exposé détaillé sur les activités du Comité.

Il est essentiel que le Comité continue de demander aux États Membres d'établir des rapports concernant l'application des résolutions et, avec l'appui du Groupe d'experts, qu'il collabore avec eux de manière constructive afin d'augmenter le nombre de ces rapports. L'Azerbaïdjan se félicite de la quatrième évaluation trimestrielle des rapports présentés par les États Membres au sujet de l'application des résolutions. Nous prenons note des efforts déployés jusqu'à présent par le Groupe d'experts pour rédiger les notes d'information pratiques, et nous espérons que ces travaux pourront être menés à terme en temps voulu.

La République d'Azerbaïdjan attache la plus haute importance à la prévention de l'utilisation de son territoire comme voie de transit pour le trafic illicite de matières et d'articles liés à la prolifération des armes nucléaires et des technologies des armements. Selon nous, la prévention de la propagation des armes nucléaires est le problème de sécurité le plus important auquel est actuellement confrontée la communauté internationale. Néanmoins, en poursuivant cet objectif, nous ne pouvons priver aucun pays de son droit de développer son industrie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, sous un contrôle international strict.

Enfin, je signale également que les exigences de la résolution 1737 (2006) et des normes internationales en matière de non-prolifération, notamment s'agissant de la lutte contre le trafic illicite, ne peuvent être appliquées sur presque 20 % de la superficie totale du territoire azerbaïdjanais reconnu par la communauté internationale du fait de l'occupation de cette zone par l'Arménie voisine, qui prive l'Azerbaïdjan de son contrôle sur 132 kilomètres de sa frontière septentrionale.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier l'Ambassadeur Osorio de l'exposé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui concernant le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

L'Afrique du Sud continue d'être partisane du règlement des questions liées au programme nucléaire iranien par des moyens pacifiques et par le dialogue entre les parties concernées, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la République islamique d'Iran. L'Afrique du Sud estime que les sanctions ne sont pas une fin en soi et souligne à cet égard qu'elles doivent viser à encourager la progression vers un règlement pacifique des préoccupations liées aux activités nucléaires iraniennes.

À cet égard, l'Afrique du Sud note, d'après le dernier rapport du Directeur général de l'AIEA, que l'Agence reste en mesure de vérifier le non-détournement de matières nucléaires déclarées par l'Iran, mais qu'elle demeure par ailleurs incapable de fournir des garanties crédibles quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran.

L'AIEA demeure la seule autorité technique compétente pour vérifier la nature du programme nucléaire de la République islamique d'Iran. Nous prenons donc note avec plaisir des négociations qui ont récemment eu lieu entre l'Iran et l'Agence, et nous attendons avec impatience qu'elles reprennent et qu'elles donnent lieu à une démarche structurée visant à régler toutes les questions en suspens, conformément aux pratiques de l'Agence en matière de vérification.

L'Afrique du Sud encourage à nouveau toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre les progrès accomplis dans la recherche d'une solution durable à la question nucléaire iranienne. À cet effet, nous ne doutons pas que le Conseil de sécurité s'emploiera de bonne foi à encourager un dialogue constructif entre les parties concernées. Nous appelons l'Iran à respecter les

décisions pertinentes de l'AIEA, ses obligations et les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous tenons à réaffirmer que l'Afrique du Sud considère que nous ne devons pas cesser de rechercher, dans un esprit de coopération, une solution à long terme qui restaure la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, tout en respectant le droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Néstor Osorio pour l'exposé qu'il a fait au Conseil ce matin. Je voudrais saisir cette occasion, la première en tant que nouveau membre du Conseil, pour donner notre point de vue sur les différentes résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iran et sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et de son groupe d'experts.

Le Pakistan appuie pleinement les objectifs de non-prolifération arrêtés au niveau international. Le Pakistan participe activement aux différents forums et processus mondiaux visant à réaliser des avancées en matière de désarmement et de non-prolifération. Il est important que tous les États appliquent de bonne foi les résolutions du Conseil de sécurité, notamment celles concernant la question nucléaire iranienne. Nous nous sommes, quant à nous, pleinement conformés aux dispositions des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) et avons soumis les rapports obligatoires au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Ces dernières années, le Comité 1737 a mené plusieurs activités et a notamment adopté les directives régissant la conduite de ses travaux, préparé des notes d'information pratique et présenté plusieurs rapports et exposés aux États Membres. De même, le Groupe d'experts s'est acquitté d'un certain nombre de tâches pour assister le Comité dans l'exécution de son mandat. Les activités menées par le Comité et son groupe d'experts ont un large champ d'application et doivent être examinées avec soin, en particulier par les nouveaux membres du Conseil de sécurité. Nous étudions en ce moment la documentation qui a récemment été mise à la disposition des nouveaux membres et contribuerons aux travaux du Comité dans les prochains mois.

Les exposés que le Comité présente au Conseil permettent d'informer et de sensibiliser l'ensemble des États Membres de l'ONU. Ils visent à faire connaître à tous les États Membres le mandat et les activités du Comité et les travaux de son groupe d'experts. Nous saisissons cette occasion pour souligner que le Conseil doit mettre au point un mécanisme institutionnalisé pour permettre aux nouveaux membres du Conseil de se familiariser plus facilement avec ses travaux mais également avec ceux de tous ses organes subsidiaires. Nous proposons que des réunions d'information structurées soient organisées et que les documents soient mis à la disposition des nouveaux membres en temps voulu pour leur permettre de participer de manière constructive aux travaux du Conseil et de ses comités. Nous ne doutons pas que le Conseil et ses comités mèneront leurs activités de manière équilibrée, sans exclusive et sur la base d'un consensus. Monsieur le Président, nous vous assurons, ainsi que l'Ambassadeur Osorio, du plein appui de notre délégation à ces efforts.

Nous avons pris note des vues exprimées par d'autres membres du Conseil concernant la nécessité de publier le rapport final du Groupe d'experts. Nous examinons actuellement ce rapport, et d'autres, et nous donnerons notre avis ultérieurement. À ce stade, nous voudrions faire observer que le Groupe d'experts joue un rôle important en s'acquittant de sa mission conformément à son mandat et sous la direction du Comité. Par principe, les rapports du Groupe d'experts devraient respecter les paramètres définis dans les résolutions du Conseil et faciliter une application efficace et équilibrée du régime de sanctions. La composition de ce groupe doit également refléter une représentation géographique plus large et plus équitable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous espérons qu'il sera tenu compte de ces observations dans les prochains rapports et au moment de désigner des experts.

Les régimes de sanctions mis en place par le Conseil de sécurité sont, au mieux, un outil ou un moyen visant à atteindre un plus grand objectif. Il existe différents points de vue sur le principe fondateur, la portée et l'efficacité de ces régimes. L'exposé d'aujourd'hui n'est toutefois pas un cadre adapté pour débattre de ce que les sanctions peuvent permettre d'obtenir ou pas. Pour sa part, le Pakistan considère que les sanctions ne doivent pas devenir une fin en soi. Elles doivent en revanche être adaptées aux objectifs plus larges que sont la facilitation du

dialogue, les négociations et le règlement des questions en suspens. Nous avons pris note du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la mise en œuvre en Iran de l'accord de garanties conclu au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Tout en prenant acte du programme de travail conclu entre l'Iran et l'AIEA, nous espérons bien qu'ils continueront de collaborer de manière constructive pour régler toutes les questions en suspens.

Le Pakistan se félicite de l'annonce récente de la reprise des pourparlers entre l'Iran et le groupe des cinq plus un. C'est un signe positif et un pas dans la bonne direction. Nous considérons que le dialogue et la coopération sont les meilleurs moyens de régler toutes les questions en suspens relatives à la question nucléaire iranienne. Le Pakistan, en tant que pays frontalier, ne souhaite aucune recrudescence des tensions dans une région déjà instable. L'Iran est partie au TNP et membre de l'AIEA. En conséquence, l'Iran a à la fois des droits et des obligations. Nous estimons que l'Iran doit s'acquitter de ses obligations légales et que ses droits doivent également être respectés. Nous espérons que les travaux du Comité et de son groupe d'experts viseront à faciliter un règlement à l'amiable, pacifique et équitable de la question nucléaire iranienne.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), M. Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, de son exposé sur les activités du Comité.

Durant la période à l'examen, le Comité a poursuivi ses activités pour s'acquitter de son mandat. Le problème des sanctions étant une question de plus en plus délicate, il importe tout particulièrement que le Comité agisse de manière équilibrée et objective et s'en tienne strictement à son mandat. Cela doit continuer d'être fait à l'avenir et s'applique également au Groupe d'experts du Comité, qui travaille sous la direction de cet organe et lui fournit une assistance technique. Il est important que les travaux des experts soient réalisés de manière impartiale et indépendante, et qu'ils s'appuient uniquement sur des sources crédibles et des informations fiables.

La Russie applique pleinement toutes les sanctions imposées à l'Iran par le Conseil de sécurité. À cet égard, nous considérons que l'efficacité du régime de sanctions et, de manière générale, l'intégrité et l'unité des mesures prises par la communauté internationale pour régler les questions en suspens liées au programme nucléaire iranien sont affaiblies par l'imposition d'autres restrictions unilatérales. Dans un certain nombre de cas, celles-ci produisent des effets extraterritoriaux. C'est absolument inacceptable au regard du droit international. Les membres de la communauté internationale doivent rigoureusement appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et ne pas sortir de ce cadre.

Nous ne minimisons pas la gravité du problème de la restauration de la confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous partageons les préoccupations exprimées à cet égard. En même temps, nous nous opposons aux tentatives visant à attiser artificiellement les tensions autour de cette question. Après deux séries de pourparlers, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Iran doivent continuer de négocier. Nous espérons une reprise rapide du dialogue entre les six médiateurs internationaux et l'Iran, dans le cadre duquel le programme nucléaire iranien sera un sujet de discussion essentiel.

Quant à nous, nous mettons tout en œuvre pour parvenir à un règlement global et durable de la question du programme nucléaire iranien, en recourant exclusivement à des moyens diplomatiques dans le cadre du dialogue établi entre le groupe des cinq plus un (P5+1) et l'Iran, dans un esprit de respect mutuel et sur des principes mutuels modulés. Il est important que la résolution adoptée en novembre par le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et la déclaration faite le 8 mars par le représentant de la Chine au Conseil des Gouverneurs au nom des P5+1 mentionnent toutes deux ces principes et affirment la détermination de la communauté internationale à trouver une solution diplomatique globale.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : À l'instar de mes collègues, je remercie l'Ambassadeur Néstor Osorio de la manière dont il préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), ainsi que pour les travaux réalisés sous sa direction et pour le rapport instructif qu'il vient de présenter sur les activités menées au cours des trois derniers mois. Certaines questions traitées dans ce rapport sont en effet préoccupantes, et nous encourageons le Comité à poursuivre ses enquêtes sur tous ces sujets. Le regain de tension dans une région déjà instable nourrit nos inquiétudes.

Je voudrais réitérer une fois de plus l'importance que nous attachons à la publication du rapport final du Groupe d'experts, qui a été présenté en mai 2011. Ce rapport aurait déjà dû être mis à la disposition de tous les États Membres de l'ONU, par mesure non seulement de transparence mais également de reddition de comptes aux États Membres concernant les activités entreprises l'année dernière par le Comité. En outre, nous devons faire mieux comprendre aux États Membres l'importance d'une mise en œuvre intégrale et rigoureuse de la résolution 1929 (2010), et à cet égard le partage de l'information revêt une importance capitale.

Le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en date du 24 février (S/2012/114, annexe) fait état de nouveau de l'absence totale de progrès sur le chapitre de la coopération de l'Iran avec l'Agence et confirme que les activités d'enrichissement de l'Iran et ses projets liés à l'eau lourde n'ont pas été suspendus. Un certain nombre de questions non résolues exigeant des éclaircissements urgents sont restées sans réponse, et l'accès aux sites nucléaires, en particulier le site de Parchin, continue d'être refusé.

L'existence possible en Iran d'activités nucléaires non déclarées, passées ou en cours, ayant une dimension militaire, y compris la mise au point de capacités en missiles balistiques, renforce nettement notre préoccupation, en général, et nos soupçons quant à la véritable nature du programme nucléaire iranien. Aujourd'hui, il est essentiel que l'Iran rassure d'urgence la communauté internationale sur le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire, conformément à ses obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son accord de garanties, et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'AIEA est le seul organe international habilité à déterminer la véritable nature du programme nucléaire iranien. Il est impératif que l'Iran réponde positivement et par le biais de mesures concrètes aux demandes de l'Agence et s'engage sérieusement à reprendre les négociations en vue d'un règlement global à long terme de la question nucléaire.

Le Portugal, qui reste fidèle à son engagement de longue date à l'appui d'une solution diplomatique, en continuant d'œuvrer en ce sens, estime que la perspective de la tenue prochaine de pourparlers de fond dans le cadre des E3+3 est encourageante. Nous espérons sincèrement que, désormais, l'Iran acceptera d'engager des discussions dignes de ce nom sans conditions préalables et qu'il coopérera avec l'AIEA afin de donner des éclaircissements sur toutes les questions en suspens, en particulier celles qui suscitent de profondes préoccupations au sein de la communauté internationale au sujet de dimensions militaires possibles de son programme nucléaire.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), M. Néstor Osorio, de son exposé de ce matin et de son travail à la tête du Comité.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais associer également à mes remerciements le Groupe d'experts créé en application de la résolution 1929 (2010) du Conseil, pour la qualité de l'expertise qu'il met à la disposition du Comité. Nous encourageons le Groupe à poursuivre, sous la supervision du Comité, sa participation aux différentes conférences et réunions pertinentes au mandat du Comité, et notamment son dialogue avec les États Membres, en particulier à travers les visites organisées dans les pays sur leur demande.

Le Comité poursuit l'examen des cas qui lui ont été notifiés et nous espérons qu'il pourra bénéficier de toute la coopération requise de la part des États Membres, comme nous demeurons confiants qu'il pourra continuer à compter sur le professionnalisme et l'impartialité du Groupe d'experts. Nous espérons également que le Comité poursuivra l'examen du rapport final de 2011 du Groupe d'experts dans un esprit constructif, qui lui permette d'aboutir dans les plus brefs délais à un consensus sur la publication de ce rapport.

Dans le même esprit, ma délégation soutient l'intention du Président d'organiser très prochainement une séance d'information à l'intention de tous les États Membres de l'ONU afin de renforcer la transparence des travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires.

Le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (S/2012/114, annexe) a démontré que les questions en suspens concernant le programme nucléaire iranien n'ont pas encore été résolues. Il est primordial que le dialogue entre l'Iran et le groupe des cinq plus un reprenne dans les meilleurs délais. Nous demeurons convaincus que le

dialogue et la voie diplomatique constituent l'unique moyen de trouver une solution à cette question. La réussite d'un tel dialogue nécessite un engagement clair, soutenu et de bonne foi, et l'abstention de toute action susceptible de compliquer la situation.

Nous estimons également que la résolution de cette question passe par le respect des résolutions du Conseil de sécurité et par la satisfaction des demandes de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre de l'accomplissement des obligations internationales de l'Iran. Nous demeurons convaincus de l'impartialité et de l'intégrité de l'AIEA, qui est l'unique institution compétente en la matière, et qui, par conséquent, devra bénéficier de toute la coopération nécessaire, y compris les informations et les accès requis.

Nous réitérons, à cette occasion, que le régime de non-prolifération ne devra pas être affaibli et que tous les États devront respecter scrupuleusement leurs obligations en matière de garanties. L'objectif du désarmement nucléaire, cher à mon pays, continuera à être mis à rude épreuve si les engagements librement contractés en matière de non-prolifération ne sont pas respectés. Nous voudrions souligner en même temps que ce régime est basé sur un équilibre fondamental entre les droits et les obligations des États, équilibre auquel nul État ne saurait se soustraire.

Qu'il me soit permis, pour terminer, de formuler l'espoir que les intentions de dialogue annoncées seront concrétisées et que l'Iran et le groupe des cinq plus un retourneront incessamment à la table du dialogue.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Ambassadeur Néstor Osorio de son exposé instructif et des qualités de direction dont il fait preuve à la tête des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous savons particulièrement gré à son équipe, au secrétariat du Comité et au Groupe d'experts de l'assistance fournie aux nouveaux membres du Conseil pour les aider à mieux comprendre le fonctionnement du Comité.

Depuis l'adoption de la résolution 1737 (2006), le Guatemala a adopté des mesures concrètes pour en assurer la pleine application dans notre pays. Nous ne détenons ni n'avons l'intention d'acquérir des armes de destruction massive de quelque type que ce soit. Le Guatemala, en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et signataire de toutes les principales conventions et autres instruments internationaux associés à la non-prolifération des armes de destruction massive, réaffirme l'importance d'une application équilibrée des trois axes fondamentaux du TNP : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Bien évidemment, nous considérons que ce dernier axe laisse le droit à tous les États parties au TNP de développer leur énergie nucléaire, de procéder à des recherches sur ce point, et de produire et d'utiliser de l'énergie nucléaire, du moment qu'ils prouvent que c'est à des fins pacifiques. Je voudrais mettre en relief certains points du rapport.

Premièrement, notre objectif primordial au sein de ce comité doit être l'application effective de la résolution 1737 (2006), adoptée par le Conseil, ce qui comprend l'examen de tous ses rapports.

Deuxièmement, il est préoccupant de constater que la République islamique d'Iran a ignoré les dispositions de cette résolution et des résolutions ultérieures, ce qui est à tous égards inadmissible et compromet l'efficacité des décisions collectives adoptées par le Conseil.

Troisièmement, l'application des sanctions est un processus exigeant des efforts continus et déterminés de la part de la communauté internationale. Beaucoup a déjà été fait pour mettre en œuvre les résolutions 1737 (2006) et 1929 (2010), mais cela ne suffit pas et nous devons poursuivre nos efforts.

Nous approuvons les activités de sensibilisation menées par le Groupe d'experts dans le cadre de visites, d'inspections et de sa participation à des séminaires. Ces activités ont facilité la compréhension non seulement du travail effectué par le Comité, mais aussi du rôle des États dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes. Nous estimons qu'il faut les poursuivre et même les développer davantage dans les pays en développement afin de consolider les progrès.

Quatrièmement, le Guatemala salue le travail réalisé par le Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010), dont un résumé figure dans le rapport d'examen à mi-parcours publié en 2011. Il importe que le Comité continue de jouer un rôle actif d'orientation et de direction. Le mandat du Groupe d'experts a été clairement défini au paragraphe 29 de ladite résolution, qui demeure la seule référence en termes de suivi par le Comité des diverses activités entreprises par le Groupe.

Cinquièmement, sous un angle politique plus large, la situation du dossier nucléaire iranien n'est guère encourageante. Il n'y a pour l'instant eu aucune avancée dans les négociations; au contraire, la tendance actuelle au bras de fer est une source de grande préoccupation. Le manque de confiance combiné à la manière inquiétante dont les choses évoluent récemment tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la République islamique de l'Iran risque de déboucher sur des scénarios dangereux que nous devons à tout prix éviter. Pour faire en sorte que la situation ne se détériore pas davantage, nous devons rechercher d'autres formules crédibles afin de créer un environnement propice au dialogue et à un véritable engagement. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour consolider les bases d'une solution négociée.

Sixièmement, le respect par l'Iran des dispositions contenues dans les résolutions pertinentes du Conseil ainsi que sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique devraient également être considérées comme un pas dans la bonne direction. L'arrêt de toutes les activités liées à l'enrichissement et au traitement de l'uranium, condition préalable et juridiquement contraignante posée par la résolution 1737 (2006) du Conseil de sécurité, est primordial pour le rétablissement de la confiance.

Septièmement, nous notons que, pendant la période considérée, le Comité a reçu plusieurs notifications de la part d'États Membres concernant des violations présumées. Nous félicitons le Comité qui, avec l'appui du Groupe d'experts, a donné suite à ces rapports, tout en intensifiant ses activités de sensibilisation de l'opinion publique afin d'éviter de nouvelles violations des sanctions.

Enfin, mon pays appuie le travail mené par le Comité et son groupe d'experts, et demeure disposé à participer de manière créative et constructive à l'examen des questions en suspens, comme convenu à la récente réunion du Comité, organisée le 29 février dernier. Nous continuerons à suivre ce dossier de très près.

M. Menan (Togo) : Je voudrais d'abord m'associer aux orateurs précédents pour remercier l'Ambassadeur Osorio de l'excellent travail qu'il mène à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Durant ces trois derniers mois, le Comité, appuyé par le Groupe d'experts, a participé davantage à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives au programme nucléaire iranien, en aidant notamment à une meilleure compréhension du régime des sanctions en vertu des résolutions 1737 (2006) et autres, et en rappelant aux États leurs obligations liées à ces résolutions. Mon pays voudrait se féliciter de ce travail et encourager le Comité à le poursuivre.

Le rapport trimestriel que le Comité présente au Conseil fait encore état d'inquiétantes violations des résolutions liées au programme nucléaire iranien, malgré les multiples rappels de la communauté internationale à un respect des engagements. Le Togo, qui a toujours prôné le principe d'un désarmement général et complet sous toutes ses formes, exprime sa vive préoccupation face à ces graves manquements et exhorte les États à s'acquitter effectivement de toutes les obligations qu'ils ont contractées.

Si l'on ne peut dénier à l'Iran le droit de disposer de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ce droit ne devrait pas s'entendre comme une faculté de se doter d'une arme nucléaire. État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Iran devrait respecter ses engagements et œuvrer à rassurer la communauté internationale quant à sa disponibilité à coopérer et surtout à s'engager dans des négociations directes avec les Six (P5+1).

Or, à ce jour, l'attitude des autorités iraniennes, à travers leurs déclarations publiques, ne semble pas favoriser la levée de soupçons quant à la nature réelle du programme nucléaire iranien. De plus, le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), publié le 24 février dernier, fait état de sérieuses inquiétudes concernant le programme nucléaire iranien. Ces informations laissent croire que l'Iran a mené des activités visant à mettre au point un engin explosif nucléaire. Une telle situation, faut-il le rappeler, met en péril la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les activités à caractère militaire liées au programme dit civil ne devraient pas s'accompagner d'activités à visée nucléaire. Nous estimons que le seul gage qui puisse rassurer aujourd'hui la communauté internationale quant aux réelles intentions de l'Iran en la matière est que ce pays permette l'accès à tous les sites, équipements et documents liés à son programme nucléaire.

Dans le paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010) du Conseil, il est demandé au Groupe d'experts de

faire des recommandations sur les décisions que le Conseil, le Comité ou les États Membres pourraient envisager de prendre pour améliorer l'application des mesures considérées. Il va sans dire que la mise en œuvre du régime des sanctions requiert une bonne connaissance des meilleures pratiques en la matière. À cet égard, il est préoccupant que le rapport final du Groupe d'experts n'ait pas encore été communiqué au Conseil en raison des objections faites par certains États Membres, alors qu'il est sensé véhiculer des informations et les meilleures pratiques de nature à aider les États dans la mise en œuvre des résolutions sur le programme nucléaire iranien.

La communauté internationale – et le Conseil de sécurité en particulier – devrait empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de son utilisation pacifique vers la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires. Dans ce contexte, il importe de redoubler d'efforts pour rendre plus efficientes et effectives les mesures prises pour y faire face, telles que les sanctions, et de rester vigilants face aux cas de violations des résolutions du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je me joins aux autres orateurs pour remercier l'Ambassadeur Osorio de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui au Conseil et de son rapport sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et de son groupe d'experts. Comme l'indique clairement le rapport, le Comité continue d'accomplir un important travail. Au cours de la période considérée, il a notamment reçu un rapport signalant une violation suite au lancement par l'Iran d'une fusée Safir, en contravention flagrante de la décision du Conseil selon laquelle l'Iran ne doit mener aucune activité en lien avec la technologie des missiles balistiques. Il a entendu de la part de la délégation française un exposé utile expliquant pourquoi les techniques de lancement d'engins spatiaux et les techniques utilisées pour les missiles balistiques sont essentiellement identiques. Il a reçu des notifications de plusieurs États montrant que l'Iran continue à la fois de se livrer à la prolifération des armes et d'importer des matières nucléaires, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. S'agissant des violations signalées, nous sommes profondément préoccupés par les éléments de preuve faisant état de l'activité incessante de l'Iran, qui fournit illégalement des armes au Gouvernement syrien – armes qui, au moment où nous parlons, sont utilisées pour réprimer violemment le peuple syrien.

Le Royaume-Uni attend avec intérêt la réunion publique du Comité qu'est en train d'organiser l'Ambassadeur Osorio. Elle nous offrira une occasion précieuse de débattre des activités du Comité avec l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Nous remercions le Groupe d'experts du Comité 1737 de l'appui qu'il continue d'apporter au Comité. Nous nous félicitons des efforts qu'il déploie pour faire mieux comprendre les mesures que doivent prendre les États Membres pour appliquer les sanctions et promouvoir le partage de connaissances et la collaboration entre les États.

Nous demeurons frustrés par le blocage qui empêche la publication du rapport indépendant du Groupe d'experts. Nous demandons instamment au Comité de donner suite aux recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe en désignant les individus et les entités qui ont violé les sanctions et en publiant des notes d'information pratique.

Le programme nucléaire iranien continue de se développer, en violation des résolutions du Conseil et des obligations contractées par l'Iran en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le dernier rapport en date de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) fournit de nouveaux éléments de preuve détaillés à cet égard. En particulier, le rapport conclut que l'Iran continue à la fois d'accroître sa production d'uranium enrichi à 20 % de qualité supérieure et d'enrichir l'uranium à 3,5 %.

L'Iran n'a pas été en mesure de fournir une explication convaincante quant à la disparition d'une certaine quantité de son uranium. Les deux missions de l'AIEA dépêchées à Téhéran en moins d'un mois ne sont pas parvenues à convaincre l'Iran de coopérer de manière constructive avec l'Agence. Le Gouvernement iranien a une nouvelle fois refusé à l'AIEA l'accès aux sites principaux, aux documents pertinents et aux personnes associées à son programme nucléaire. En outre, n'oublions pas que, dans son dernier rapport, l'AIEA a déclaré sans ambages que l'Iran avait mené des activités visant à développer un dispositif explosif nucléaire, que certaines de ses activités nucléaires étaient spécifiquement consacrées aux armes nucléaires et que certaines de ces activités se poursuivraient.

L'Iran a à maintes reprises eu l'occasion de convaincre l'AIEA du contraire en accordant un accès

sans entrave à ses installations nucléaires et en agissant de manière transparente, mais il ne l'a pas fait. Quiconque s'intéresse à ces questions ne peut douter du fait que l'objectif évident de l'Iran est de développer les techniques nécessaires pour la fabrication d'armes nucléaires.

En dépit de ceci, nous demeurons déterminés à prendre langue avec l'Iran au sujet des préoccupations légitimes de la communauté internationale concernant son programme nucléaire. Nous continuons de rechercher une solution pacifique et négociée et faisons pression sur l'Iran pour y parvenir. La double approche fonctionne. L'Iran ressent la pression des sanctions et son isolement international croissant. Nous sommes prêts à engager des pourparlers, mais l'Iran doit négocier avec sérieux et sans conditions préalables. Il doit, comme nous, faire preuve de bonne foi.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à l'Ambassadeur Osorio, qui va réagir à certaines observations.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vais être très bref. Je remercie les membres du Conseil de leurs réactions et de leurs observations suite au rapport qui leur a été présenté. Elles reflètent les travaux des membres de ce comité, que je remercie de leurs contributions et de leurs conseils.

Je tiens également à souligner l'action du Groupe d'experts, qui travaille dans des conditions difficiles et avec une volonté et un dévouement sans faille. Il mérite notre reconnaissance, tout comme le Secrétariat, qui nous fournit, avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme, conseils et assistance.

Je me félicite que l'initiative prise par les membres de convoquer une séance d'information publique ouverte aux États Membres suscite un tel engouement. J'espère qu'il sera possible de la tenir durant la première moitié du mois d'avril. Nous nous employons, avec le concours du Secrétariat à trouver des salles disponibles, et nous espérons pouvoir arrêter une date, qui sera ensuite communiquée aux membres du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio des éclaircissements qu'il a apportés.

Il n'y a pas d'autre d'orateur inscrit sur ma liste.

La Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 25.